

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2018

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. Tous les conseillers sont présents, aux exceptions suivantes :
 - Dominique Antoni, représenté par Christian Lassalle.
 - Arnaud Mollas-Coste, représenté par Jacques Bouygue
 - Emmanuel Marsallon, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil peut valablement se poursuivre.

Le Maire informe l'assemblée que la Secrétaire de mairie, étant empêchée, n'assistera pas aux travaux du Conseil.

- **Désignation du secrétaire de séance** : L'assemblée désigne Madame Cathy Ruebenthaler en qualité de secrétaire de séance.
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 juin 2018** : Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Aucune observation n'est faite et ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Décisions du Maire depuis la dernière séance** :

Le Maire expose et donne diverses précisions sur les décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil :

- Travaux de voirie 2018 : choix de l'entreprise POUZOL pour un montant H.T. de 44 986,50 € entreprise la mieux-disante face à Eurovia, Siorat, Colas et Freyssinet, et convention d'assistance à maître d'ouvrage avec Corrèze Ingénierie pour 4% du montant des travaux H.T. réalisés ;
- Travaux de voirie : avenant n°1 au marché avec Pouzol TP, pour renforcement de couche de roulement sur plusieurs sections de route, d'un montant de 1 393,85 € H.T. soit 3% du montant du marché.

Tous ces travaux de voirie sont terminés, dans le respect des marchés et délais, et ils sont aujourd'hui payés. La mairie a reçu depuis plusieurs témoignages de satisfaction des riverains concernés. Le Conseil se demande s'il est possible de prévoir quelques compléments de travaux d'ici la fin de l'année. Ce point sera examiné au paragraphe suivant, après présentation de la dernière décision concernant la MOE pour l'illumination de l'église.

- Mise en lumière de l'église : Pour la Maîtrise d'œuvre : choix du bureau d'étude SOCAMA pour 4 182,00 € H.T., face au Bureau d'Études DEJANTE dont le dossier était incomplet et dont l'offre financière était moins bonne (5 580 €HT). Une première réunion avec visite détaillée de l'église et de son périmètre, s'est tenue cet après-midi avec SOCAMA.
- **Programme routier complémentaire 2018**

Comme précisé précédemment, le programme de travaux routiers 2018 s'est terminé dans de bonnes conditions pour les travaux situés à La Cisterne, le Rieux, Le Got, Rignac, La Naverie et l'accès au Peuch, La commune a payé à l'entreprise POUZOL TP les montants indiqués, soit un total TTC de 55.656,42 €. Les réalisations de ce marché désormais terminé sont intervenues en-dessous des coûts estimatifs évalués par Corrèze Ingénierie.

Il existe donc un petit reliquat au budget voirie 2018, qui pourrait être complété par réaffectation d'autres ressources du budget de fonctionnement ou d'investissement dont nous savons, à ce stade de l'année et de nos besoins, qu'elles ne seront pas utilisées. D'autre part, de nouveaux besoins d'entretien de la voirie, assez limités se sont révélés.

Il est demandé au Maire de faire réaliser un devis de réfection des portions de voirie susceptibles d'être traitées dès cette année, en particulier, accès Rignac bas et portions de 20 et 120 m sur la Route des Crêtes (entre Favard et Parking randonnée). Une vérification sera également faite en ce qui concerne le chemin de la Bastidie. Le Maire est autorisé à passer un marché de gré à gré, à des coûts unitaires inférieurs ou égaux à ceux établis pour la campagne principale, et dans la limite d'un montant total TTC de 8.000 € ; et de faire le nécessaire à cet effet.

Le Conseil approuve cette proposition et la délibération qui s'y réfère valant décision modificative du budget principal, à l'unanimité des votants.

- **Budget principal : décisions modificatives pour amortissements**

Les mouvements suivants nous ont été conseillés par le Comptable de la commune, pour actualiser les comptes de la commune, au budget principal, concernant l'amortissement de divers équipements.

- Dépenses de fonctionnement :
 - Article 6811 amortissements : + **16 728,00 €**
 - Article 023 versement à la section d'investissement : - **16 728,00 €**
- Recettes d'investissement :
 - Article 28088 : + **4 141,00 €**
 - Article 2802 : + **12 587,00 €**
 - Article 021 versement de la section de fonctionnem.t : - **16 728,00 €**

Le Conseil approuve cette proposition et la délibération qui s'y réfère, à l'unanimité des votants.

- **Mise en lumière de l'église** : Le Maire informe l'assemblée qu'il a lancé le 30 mai 2018 une consultation auprès de 3 entreprises (SDEL, Miane et Vinatier et Vigilec) pour la réalisation des travaux de mise en lumière de l'église. L'estimation était de 73 200,00 € TTC, incluant MOE et imprévus. Deux entreprises ont répondu :

Entreprises	Montant H.T.	Montant TTC
Miane et Vinatier	52 542,50	63 051,00
SDEL	49 239,30	59 087,16

De ce fait, et en accord avec SOCAMA, retenu pour la Maîtrise d'œuvre, le Maire propose de choisir l'entreprise SDEL pour un montant TTC de 59 087,16 € et de demander auprès des fonds LEADER une subvention à hauteur de 80% du montant total HT du projet (53.646,00 €), comprenant les travaux (49.239,30) + MOE (4.182) + panneau de publicité sur le financement Européen (224,70), soit **42.916,80 € de subvention**. La délibération à prendre en ce sens, autorisant la réalisation du projet, sera communiquée au G.A.L. pour compléter le dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la proposition concernant le coût et le marché des travaux d'illumination de l'église, le plan de financement et la demande de subvention à soumettre au G.A.L. qui gère les projets de subventions sur fonds européens.

- **INRAP- Fouilles archéologiques préventives dans le bourg** :

Le Maire revient par ailleurs sur la décision du Service Régional Archéologique qui a confié à l'INRAP une mission de fouille archéologique préventive sur toute l'emprise du PAB programmé. Comme précisé lors du précédent Conseil, cela a affecté immédiatement les travaux en cours de mise en place d'un réseau d'eaux pluviales séparé du réseau d'assainissement collectif. Nous avons dû le notifier à SOGEA. De plus, cela bloque la réalisation de la collecte des eaux de pluie du versant Nord de l'église, ainsi que le projet d'illumination extérieure de l'église et potentiellement, l'exécution des travaux du PAB. Tous les travaux en cours dans le bourg sont donc arrêtés jusqu'à nouvel ordre du service archéologique. Une première réunion est intervenue avec l'INRAP le 24 août dernier, pour repérage des points potentiels d'investigation. Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année, notre commune étant jugée prioritaire. Plusieurs opérations, comme les interventions sur le revêtement bitume, resteront à la charge de la commune, bien que cette phase de recherche préventive soit considérée comme « gratuite ».

- **Travaux salle exposition ; rétention de la retenue de garantie Pitarque** :

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans un premier temps, c'est l'entreprise PITARQUE qui a posé le carrelage et les plots podotactiles dans la salle d'exposition. Les plots ne tenaient pas et il avait été demandé à l'entreprise à plusieurs reprises de bien vouloir remédier au problème. L'entreprise n'ayant rien fait, le Maire a fait appel à une autre entreprise. De ce fait, l'entreprise PITARQUE n'ayant pas honoré son marché normalement, la commune est en droit de ne pas libérer la retenue de garantie d'un montant de 592,76 €. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit acter cette rétention. M. Pitarque en a été informé, et nous lui avons communiqué la preuve que les travaux de réparation ont coûté plus cher à la commune que le montant qui était retenu en garantie.

Le Conseil approuve cette proposition de rétention de la retenue de garantie et la délibération qui s'y réfère, à l'unanimité des votants.

○ **Transport des élèves au gymnase et à la piscine année scolaire 2018-2019 :**

Comme chaque rentrée scolaire, il convient de signer une convention avec Cars Quercy Corrèze pour le transport des élèves au gymnase et à la piscine. Pour cette nouvelle année scolaire le tarif est de 96 € par séance. Il est précisé en séance qu'il s'agit d'un accord cadre et que les transports ne sont payés qu'en fonction des demandes effectives.

Le Conseil approuve cette convention et la délibération qui s'y réfère, à l'unanimité des votants.

○ **Mairie de Brive :** le Maire informe l'assemblée qu'il convient de participer aux frais de scolarité d'un élève en classe ULIS à Brive pour l'année scolaire 2016-2017 pour un montant de 548,91 € (courrier reçu de la mairie de Brive). Il est précisé qu'il s'agit bien ici de l'un des cas dérogatoires à la scolarité obligatoire à Noailhac.

Le Conseil approuve cette opération et la délibération qui s'y réfère, à l'unanimité des votants.

○ **Dématérialisation des marchés publics >25 000 € H.T. :**

Le Maire informe le Conseil que les textes sur les marchés publics d'un montant > 25 000 € H.T. ont changé, avec effet au 1^{er} octobre 2018. En effet, à partir de cette date, toute publicité devra se faire obligatoirement par voie dématérialisée. Le Conseil Départemental de la Corrèze a proposé de mutualiser une plateforme de dématérialisation et de la rendre gratuite aux adhérents. La commune devra par contre acheter un certificat de déchiffrement des offres (90€ H.T.). Le Maire propose donc de signer une convention avec le CD 19.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce projet et la convention à régulariser avec le Département.

Cathy Ruebenthaler recommande de plus de penser à récupérer le certificat de déchiffrement en cas de changement d'ordinateur.

- **Tableau des emplois : modification pour ouverture d'un poste d'ATSEM :** Le Maire informe le Conseil que Mme Cécile ÉHOUZOU, ayant atteint le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe par avancement, peut désormais demander son intégration dans le cadre des emplois d'ATSEM, ce qu'elle a fait. Le Maire a accepté sa demande et vous propose d'ouvrir un poste d'ATSEM au 7 novembre 2018 à 32 heures par semaine, correspondant à la nouvelle situation.

Le Conseil approuve cette décision et la délibération proposée, à l'unanimité des votants.

- **Communauté de Communes Midi Corrèzien : modalités de répartition du FPIC 2018 :**

Le Maire présente la délibération prise par la communauté de communes concernant le FPIC 2018. Il s'agit de consolider les ressources de la Communauté de communes en autorisant le reversement à son profit de l'intégralité du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2018, pour un montant de 98.935 €. Il précise que la commune doit désormais elle aussi délibérer et que ce vote exprimera la solidarité des communes à l'égard de la Comcom et des projets communautaires.

Le Conseil approuve cette décision et la délibération proposée, à l'unanimité des votants

- **Location photocopieur :**

Le Maire informe l'assemblée que le contrat de location du photocopieur arrive à échéance à la fin du mois de septembre. Il a rencontré notre prestataire SFERE 19 qui propose un nouveau contrat pour une nouvelle machine plus récente et plus performante. Le montant de la location est légèrement revu à la baisse, 342 € TTC par trimestre au lieu de 354 € TTC, et le contrat de maintenance reste inchangé. Le contrat est établi pour 5 ans.

Après discussion, il est observé que les termes proposés sont corrects et le Conseil approuve cette convention et la délibération proposée, à l'unanimité des votants.

- **Plan d'Aménagement du Bourg : Sélection de la Maîtrise d'œuvre :**

Le Maire informe le Conseil qu'il a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre du PAB sur le site de l'association des Maires en date du 15 juin dernier. Il a reçu 4 offres (A2i VRD, OTCE Infra, Colibris et Dejante VRD) qui ont été ouvertes le 6 juillet en présence de Corrèze Ingénierie, Christian Lassalle et Jacques Bouygue.

Après analyse des offres, 3 bureaux d'études / paysagistes ont été invités à une rencontre le mardi 28 août au matin, en présence de Corrèze Ingénierie et de Madame Sandra Nicolle du C.A.U.E., pour négociation et des présentations complémentaires, notamment sur les aspects « paysagers ».

À l'occasion de cette rencontre, les meilleures présentations de qualifications paysagères ont été faites par INDIGO/COLIBRIS et HÊTRE Paysages/ OTCE. Compte tenu des offres financières actualisées reçues de ces entreprises, un nouveau tableau de synthèse des offres a été réalisé par Corrèze Ingénierie,

classant INDIGO/COLIBRIS en première place, PAYSAGE CONCEPTION/DEJANTE en second et HÊTRE PAYSAGE/OTCE en troisième, SALTUS/A2i restant dernier.

Le Maire propose en conséquence d'entériner le choix du groupement INDIGO/COLIBRIS pour l'attribution du marché de MOE du P.A.B. Le Conseil est invité à débattre du sujet. À cette occasion, il est précisé que Mme Marinoni d'INDIGO (46-St Denis-les-Martel), qui fait partie du groupement classé premier, est la paysagiste retenue par Collonges-la-Rouge pour son P.A.B. et se trouve être aussi la conceptrice-paysagiste du projet de P.A.B. adopté en 2011/2012 par Noailhac. COLIBRIS VRD (19-Brive) travaille déjà en partenariat avec INDIGO sur le PAB de Collonges.

Il est précisé que le coût de la MOE s'intègre aux demandes de subventions auprès du Conseil Départemental pour l'année 2018 à hauteur de 50% du montant H.T, et, pour 2019 et 2020, à hauteur de 25% du montant H. T auprès du Conseil Départemental et de la DETR à hauteur de 25% du montant H.T., tout ceci pour un montant prévisionnel de travaux (incluant la MOE) de 100 000 €HT par an, soit 300 000 €HT sur 3 ans.

Les contraintes liées aux recherches archéologiques de l'INRAP ne doivent pas nous empêcher de compléter les études du PAB avec le bureau retenu pour la MOE et les soumissionnaires s'y sont engagés.

Après discussion, le Conseil entérine à l'unanimité le choix du groupement INDIGO/COLIBRIS VRD pour la mission de maîtrise d'œuvre du P.A.B. et approuve la délibération y afférente, donnant tous pouvoirs au Maire pour engager cette opération et généralement, faire le nécessaire.

- **Mise aux normes accessibilité année 3 :** Les arrêtés de subventions du Département et de la DETR ont été reçus. Il convient donc de lancer une consultation afin de commencer les travaux. 4 lots sont prévus : menuiserie, électricité, ferronnerie et divers /maçonnerie.

Le Maire rappelle le détail des travaux restant à réaliser, à la mairie et à l'école, pour ces opérations déjà approuvées par le Conseil.

- **Comice agricole 2019 :**

Le Maire informe l'assemblée que lors du Comice agricole à Meyssac, le président, Monsieur Éric CISCARD l'a sollicité afin d'organiser le comice de 2019 sur la commune de Noailhac. Il a précisé que dans ce cas, la commune devra verser une subvention de 2 000 €. Compte tenu de la vocation agricole de la commune et de la participation de nos exploitants agricoles au Comice du « canton » (ex) de Meyssac où ils sont régulièrement primés, le Maire a émis un avis a priori favorable mais souhaitait en parler avec le Conseil. Il a bien précisé au président que la commune disposerait d'assez peu de moyens concernant l'organisation, la publicité...Le lieu pressenti serait au pré communal de la patte d'oie et dans le champ voisin (sous réserve accord du propriétaire). Il conviendra aussi d'en informer au préalable le Département qui devrait en principe nous verser une indemnité spéciale compensant l'essentiel de la subvention.

Appelé à en discuter, le Conseil émet sur le principe un avis positif mais aimerait disposer de plus d'informations sur les modalités touchant à l'organisation, souhaitant vérifier la disponibilité des personnes susceptibles de participer à cette organisation. Il est convenu que le Maire demandera plus de précisions à M. Ciscard ainsi qu'à Lagleygeolle qui avait organisé le Comice de 2017.

○ **Source de la Teulière :**

Le Maire informe le Conseil qu'il lui a été signalé que le mur de soutènement de la toiture du lavoir à La Teulière est en mauvais état. En effet, après visite des lieux, il observe la nécessité de buser une tranchée d'évacuation du trop-plein et de réaliser une reprise de maçonnerie. Il a donc demandé un devis à l'entreprise LESTRADE. Le Conseil est favorable à ce projet, pour lequel l'entreprise Lestrade sera relancée.

○ **Syndicat BELLOVIC :**

Le syndicat BELLOVIC a transmis pour information le Rapport Qualité Prix 2017 du territoire de Roche de Vic. Le Maire laisse la parole à Jacques Bouygue pour cette présentation, pour laquelle une délibération n'est pas demandée.

Le rapport est ainsi présenté au Conseil. Jacques Bouygue saisit aussi cette occasion pour donner quelques informations sur les perspectives concernant le renouvellement de la DSP du concessionnaire des opérations liées aux syndicats des eaux. Plusieurs candidats ont été auditionnés.

Le Conseil évoque également le cas des dysfonctionnements (baisse de pression) de la distribution d'eau observés vers Stolan et Orgnac, pour lesquels la mairie a lancé une enquête auprès des habitants. Jacques Bouygue est très sensibilisé au sujet et étudie divers aspects permettant d'optimiser les opérations.

○ **Transports ; camion de la commune :**

Lors du dernier contrôle technique que le camion de la commune a passé l'an dernier, il nous a été rappelé que la vétusté de notre véhicule ne permettrait pas d'obtenir une autorisation de rouler à compter de 2018 ; En fait, cette échéance tombe à mi-octobre 2018. Nous en avons déjà parlé lors des discussions budgétaires et inscrit un montant de 10.000 € à titre prévisionnel, ramené à 8.500 € à la rubrique investissements du budget principal. Après vérification auprès de professionnels, ce serait un montant HT de l'ordre de 15.500 € (18.600 €TTC) qu'il faudrait affecter à cet achat pour avoir un véhicule correct. Contactée à ce sujet, la commune de Ligneyrac ne souhaite pas co-investir avec Noailhac pour cette acquisition, considérant qu'elle utilise très peu le véhicule actuel. Le montant complémentaire nécessaire au budget, soit 10.100 €TTC, doit donc être inscrit par réaffectations de lignes budgétaires, telles que proposées à la délibération traitant également des besoins complémentaires pour la voirie.

Le Conseil approuve cette opération à l'unanimité des votants.

○ **Questions diverses :**

○ AGENDA :

- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : fixée au mardi 30 octobre 2018 à 20h30
 - Organisation de la cérémonie du 11 novembre. Patrick Serrager précise que le spectacle prévu commencera ce jour-là à 15h00 et sera suivi vers 16h00/16h30 de la cérémonie au monument aux morts, puis du traditionnel pot communal.
 - Rubans du Patrimoine ; cérémonie officielle du 25 octobre 2018 à Paris : Le Maire doit répondre aux organisateurs pour indiquer le nombre de personnes présentes pour la commune (6 personnes), à compléter de 5 personnes venant des entreprises DUBOIS, SOCOBA et VLADIMIR.
- Sacs SIRTOM : Le Maire va demander au SIRTOM de confier les sacs de l'opération « World cleanup day » à l'équipe de ramassage du mardi, pour livraison en mairie.
 - Utilisation Salle des Fêtes : Yoga : Cathy Ruebenthaler doit vérifier à quelles conditions des cours de Yoga pourraient être proposés à Noailhac.
 - Fondation du Patrimoine : La délégation Régionale du Limousin considère que notre dossier est complet, pour le règlement du solde qui revient à la commune. Ils attendent le feu vert de Paris. Il s'agit d'un peu plus de 48.000 € couvrant le solde des dons et des abondements versés par la Fondation.
 - Projets Urbanisme La Doradie : La cellule Habitat / Urbanisme du CD19 qui instruit les demandes de CU et Permis de construire, confirme que les projets entrant dans la zone AUa (partie haute de La Doradie), relèvent d'un aménagement d'ensemble. Le syndicat d'électricité et la commune prendront en charge les coûts d'extension du réseau électrique (enterré), du fait que l'on se trouve dans un secteur habitable du PLU (environ 2.400 € à charge de la commune).
 - Garde-corps ruisseau du Got : Un devis sera demandé pour la réalisation d'un petit garde-corps au niveau du pont qui enjambe le ruisseau.
 - Faits divers : Nous avons été informés du démarchage de visiteurs de combles « sous couvert de la mairie », vraisemblablement destiné à s'introduire chez des habitants pour repérage ou pour des larcins. La gendarmerie a été prévenue par Jacques Bouygue.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire met fin à la réunion, à minuit.